RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 09 NOV. 2021

modifiant l'arrêté du 29 avril 2019 autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Anagyrus pseudococci*

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2019 autorisation l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Anagyrus pseudococci* ;

Vu la demande présentée par la société BIOPLANET srl en date du 07 octobre 2021 ;

Arrêtent :

Article 1er

A l'article 1er de l'arrêté du 29 avril 2019 susvisé, le mot « *pseudococci* » est remplacé par le mot «*vladimiri* ».

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 09 NOV. 2021

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :

EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Signature numérique de EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Date : 2021.11.09 19:44:01 +01'00'

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Olivier THIBAULT